



AVANT-PROPOS

DANIÈLE NOUY *

L'année 2005 a été marquée de nouveau par l'occurrence de risques de forte intensité venant rappeler la présence permanente et multiforme, dans tous les domaines, du risque opérationnel. Certes, ce risque n'est pas nouveau et les catastrophes naturelles et les fraudes ont toujours existé. Mais dans un monde bancaire animé par un esprit d'innovation permanente et caractérisé par une variété et une complexité croissante de ses activités, le spectre du risque opérationnel est de plus en plus large, tant en termes de fréquence que de sévérité des événements.

Les efforts engagés par la profession dans la recherche d'une mesure sans cesse plus fine de ce risque, nourris par l'importance des travaux universitaires et l'enrichissement des mathématiques probabilistes, témoignent de cette prise de conscience. Au-delà de la fortification de l'édifice théorique bâti ces dernières années, la mise en œuvre pratique de modèles de quantification du risque opérationnel constitue désormais une nouvelle étape vers l'utilisation de mesures internes des risques que peuvent prendre, volontairement ou non, les établissements. Cette étape est largement empreinte de *learning by doing* tant les enjeux liés à la modélisation du risque opérationnel demeurent nombreux, qu'il s'agisse de la conception même des modèles, de leur alimentation en données de qualité ou encore de leur intégration effective dans la gestion quotidienne des risques des banques.

Ces enjeux, perçus par l'ensemble de la communauté bancaire internationale, font et continueront de faire dans les prochaines années

* Secrétaire général de la Commission bancaire.



l'objet d'échanges entre les établissements et les autorités de contrôle bancaire. Ces échanges ont d'ores et déjà permis au Comité de Bâle de poser, au sein du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II), le cadre de la reconnaissance de l'utilisation des systèmes de mesure avancée du risque opérationnel. Ce cadre, fondé à la fois sur le respect d'exigences quantitatives et qualitatives, n'est pas destiné à imposer un outil unique de mesure et de gestion de ce risque mais vise au contraire à offrir aux banques la possibilité de développer et d'améliorer leurs propres modèles. Le dialogue établi entre autorités de contrôle et établissements constitue un actif qui doit être préservé afin de profiter collectivement des avancées réalisées et d'éviter tant la profusion non maîtrisée de modèles idiosyncratiques que l'étouffement des approches les plus innovantes.

Près de deux ans après la publication du nouvel Accord de Bâle et alors que les modalités de transposition sont en cours d'examen en Europe, et notamment en France, le nombre et la diversité des contributions de ce numéro permettent, non seulement de dresser un premier bilan des efforts déployés, mais aussi de stimuler et partager les réflexions relatives autour de quelques (le sujet est inépuisable...) problématiques essentielles du risque opérationnel : outils de mesure, techniques de réduction, contrôle interne et gouvernance...